

**Lonza**

## Code de conduite Lonza



Lonza Group Ltd, Corporate Communications, CH-4002 Bâle, Suisse

Ce document est également disponible en anglais, en allemand, en espagnol et en tchèque.

Vous trouverez cette version sur Internet <http://www.lonza.com/group/en/company/about/governance/policies.html>

©2007, Lonza Group Ltd, Bâle, Imprimé en Suisse

## Sommaire

Vision	4
Code de conduite	
Responsabilité sociale de l'entreprise	6
Droit	8
Contrôles des échanges commerciaux	9
Sécurité, santé et environnement	
Discrimination	10
Conflits d'intérêts	
Opérations d'initiés	12
Concurrence loyale	13
Utilisation et protection des biens et des informations confidentielles de l'entreprise	14
Relations commerciales	15
Application	

---

## Vision

---

Nous nous engageons à être le fournisseur de référence du secteur des sciences de la vie, en nous appuyant sur nos plates-formes chimiques et biotechnologiques.

Nous nous fixons avec passion les objectifs suivants:

- faire bénéficier nos clients de plus-values tangibles
- donner à nos collaborateurs la possibilité de se réaliser dans la réussite
- améliorer constamment notre performance
- faire de Lonza un partenaire reconnu, contribuant au bien-être de la collectivité

Toutes nos activités sont guidées par cette vision. Elle est au cœur de notre engagement constant à améliorer notre performance et à fournir des services de toute première qualité à nos clients.

## Code de conduite

---

Le but du présent Code de conduite est de définir les normes professionnelles auxquelles nous aspirons dans chacune de nos activités et dont nous attendons le respect de la part de nos collaborateurs.

En accord avec l'engagement de Lonza d'assumer sa responsabilité éthique, sociale et environnementale, nous estimons que l'équité dans les relations avec nos collaborateurs représente une valeur primordiale. Le présent Code de conduite constitue le fondement

---

permettant de créer et de préserver des relations de confiance mutuelle, essentielles au succès de notre entreprise.

Lonza considère ce Code de conduite comme un élément central des relations entre les collaborateurs et les tiers. Il fait donc partie intégrante des conditions d'emploi s'appliquant à l'ensemble des sociétés de Lonza. Le Conseil d'administration insiste sur le respect intégral du présent Code de conduite.

Rolf Soiron

Président du Conseil d'administration  
de Lonza Group SA

---

## Responsabilité sociale de l'entreprise

---

**Tous les collaborateurs sont tenus de respecter la loi et d'observer les normes éthiques les plus élevées.**

Lonza attend de ses collaborateurs qu'ils agissent en toutes circonstances de manière responsable au plan social et environnemental, conformément aux normes professionnelles les plus élevées, dans le respect des valeurs fondamentales de Lonza que sont la franchise, la loyauté et l'honnêteté. Les collaborateurs sont tenus de se familiariser avec les meilleures pratiques dans leur domaine de responsabilité et de les appliquer consciencieusement.

Dans les situations où ni la législation ni les pratiques établies ne donnent d'indications claires, les collaborateurs doivent faire appel à leur propre jugement et à leur bon sens. Ils peuvent, le cas échéant, demander l'assistance de la direction ou du département juridique.

Le présent Code de conduite fixe les normes que nos collaborateurs sont tenus de respecter dans les domaines suivants:

- Conduite éthique et respect de la loi
- Professionnalisme et bonnes pratiques en affaires
- Engagement de Lonza envers les principes du programme Responsible Care®
- Respect des droits de la personne et des travailleurs

- 
- Équité, courtoisie et respect dans les relations avec les autres collaborateurs
  - Traitement équitable et approprié des droits et des intérêts des autres parties prenantes (partenaires d'affaires, clients, autorités et public) et respect de l'environnement
  - Loyauté envers Lonza.

Ce Code de conduite s'applique à toutes les actions et activités de Lonza dans sa quête d'un haut niveau de responsabilité sociale. L'esprit du présent Code préside à l'interprétation de tous les principes de comportement, processus et instructions de travail adoptés par Lonza et définit la position de Lonza dans les domaines clés suivants:

- Droit
- Contrôles des échanges commerciaux
- Sécurité, santé et environnement
- Discrimination
- Conflits d'intérêts
- Opérations d'initiés
- Concurrence loyale
- Utilisation et protection des biens et des informations confidentielles de l'entreprise
- Relations commerciales.

## Droit

---

**Tous les collaborateurs sont supposés connaître la législation s'appliquant à leur sphère de responsabilité. Il est donc demandé à la direction de fournir la formation et les directives nécessaires à cet effet.**

Lonza s'engage à créer des conditions d'emploi basées sur l'équité et l'égalité, ainsi qu'à attacher la plus haute importance à la préservation de la santé et de la sécurité des collaborateurs et à protéger l'environnement. Lonza attend de ses collaborateurs qu'ils se conforment à la législation applicable, qu'ils se procurent les autorisations nécessaires et qu'ils exploitent les installations de production dans le strict respect de la loi.

Compte tenu de la complexité du cadre réglementaire dans lequel Lonza opère, la conformité avec la législation est susceptible de donner lieu à interprétation. Les désaccords quant à la pleine conformité des activités de Lonza avec les exigences réglementaires peuvent déboucher sur des actions en justice. Lonza assumera toujours l'entière responsabilité de ses actes et respectera les décisions de justice.

Il est important que la direction de Lonza soit informée le plus tôt possible de toute question ayant trait au respect des prescriptions légales.

---

## Contrôles des échanges commerciaux

---

Lonza soutient les efforts internationaux visant à interdire le commerce de produits chimiques susceptibles d'être utilisés à des fins de guerre, d'activités belliqueuses ou de fabrication de drogues. Dans ses activités d'exportation, Lonza s'engage fermement au respect de toutes les réglementations tant nationales qu'internationales relatives aux contrôles des échanges commerciaux.

## Sécurité, santé et environnement

---

Lonza s'engage, dans toutes ses activités, à recourir à des méthodes et des pratiques évitant de porter préjudice aux personnes, à l'environnement ou aux biens. La politique de l'entreprise en matière de sécurité, de santé et d'environnement (SSE), qui découle de ses convictions éthiques, s'applique à l'ensemble du Groupe.

Lonza offre un environnement de travail sûr et prend les mesures nécessaires afin de s'assurer que ses collaborateurs se conforment aux normes élevées requises pour minimiser l'impact de ses activités sur l'environnement.

---

## Discrimination

---

**Lonza s'engage à respecter des pratiques de travail non discriminatoires. Quelle que soit leur position, tous les collaborateurs sont tenus de traiter leurs collègues avec équité, courtoisie et respect.**

Lonza ne tolère aucune discrimination ni aucun harcèlement ou traitement injuste, que ce soit pour raison d'origine ethnique, de nationalité, de couleur, de religion, de croyance, d'âge, de sexe, d'infirmité ou pour toute autre raison. De même, Lonza ne pratique ni ne soutient, directement ou indirectement, toute forme de travail des enfants, d'exploitation ou de travail forcé.

## Conflits d'intérêts

---

**Les intérêts de Lonza prévalent dans toutes les activités commerciales.**

Aucun collaborateur de Lonza ne saurait tirer un bénéfice, direct ou indirect, de l'utilisation inappropriée d'une relation qu'il entretient avec des personnes physiques ou morales à l'extérieur du Groupe.

Les collaborateurs sont tenus de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour éviter des situations susceptibles de déboucher sur un conflit entre leurs responsabilités envers l'entreprise et leurs intérêts personnels. Si, en dépit de tous les efforts des personnes concernées, un conflit d'intérêts vient à se produire – ou est sus-

---

ceptible de se produire – il est indispensable que le ou les collaborateurs concernés communiquent ouvertement avec la direction à ce sujet. Tout doit être mis en œuvre pour faire apparaître le conflit au grand jour et le résoudre de bonne foi et dans l'esprit du présent Code de conduite.

**Conformément à la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers, il est interdit à tout collaborateur de Lonza de proposer un quelconque paiement ou avantage financier indu à un agent public ou à un employé d'un organisme ou d'une institution de droit public dans le but d'obtenir un avantage commercial, quel qu'il soit. Toute législation nationale mettant en œuvre cette convention dans le pays concerné doit être scrupuleusement observée.**

Dans la mesure où la réglementation et la législation locales l'autorisent, les invitations, avantages ou cadeaux à l'intention d'agents publics ou d'employés d'un organisme ou d'une institution de droit public doivent également se conformer à la réglementation de Lonza en matière de notes de frais.

En aucun cas les règles de conduite mentionnées ci-dessus ne peuvent être contournées en faisant intervenir des tiers.

---

## Opérations d'initiés

---

**Les collaborateurs ayant accès à des informations sensibles en raison de leur fonction au sein de l'entreprise sont tenus de s'abstenir de les divulguer à quiconque, y compris à leurs proches ou à leurs amis.**

De telles informations privilégiées peuvent porter sur des transactions impliquant une entreprise que Lonza, ou l'une de ses filiales, a identifiée en vue d'une alliance ou d'une acquisition stratégique, d'un désinvestissement ou d'une fusion. Il est interdit aux collaborateurs en possession de telles informations de réaliser des opérations portant sur des actions, des titres ou des instruments financiers dérivés de Lonza ou d'autres entreprises impliquées dans la transaction, ou de divulguer de telles informations privilégiées à quiconque.

Par définition, une information privilégiée est une information qui n'a pas encore été rendue publique et est susceptible d'avoir une influence sensible sur la décision d'un investisseur d'acheter ou de vendre des actions, des titres ou des instruments dérivés. Il peut s'agir, par exemple, d'informations confidentielles relatives à un projet d'offre de rachat ou d'alliance stratégique; d'accords importants avec une autre entreprise tels qu'une joint-venture; d'informations privilégiées relatives à des modifications de la structure du capital, aux résultats financiers ou à d'autres données clés similaires; de découvertes dans le domaine de la recherche ou de nouveaux produits en cours de développement.

---

De telles informations doivent être traitées dans la plus stricte confidentialité jusqu'à la publication des transactions prévues ou des données sensibles.

**Les infractions à ces règles de confidentialité, notamment dans le cas d'opérations d'initiés, sont susceptibles de poursuites au civil ou au pénal.**

## Concurrence loyale

---

**Lonza se conforme aux principes d'une concurrence loyale et respecte les lois nationales et internationales relatives aux cartels ou à d'autres pratiques monopolistiques.**

Le respect de la législation en matière de cartels s'applique à toutes les formes d'accords et de pratiques commerciales, à l'exception des accords entre sociétés du même groupe, en l'occurrence au sein de Lonza.

Les directives de Lonza relatives au respect de la législation antitrust aux Etats-Unis et de la législation de l'Union européenne en matière de concurrence font partie intégrante du présent Code de conduite.

---

## Utilisation et protection des biens et des informations confidentielles de l'entreprise

---

**Conformément aux bonnes pratiques en matière de gestion, Lonza se doit de protéger ses biens et de les utiliser avec prudence.**

Les informations sensibles et les secrets d'affaires doivent être traités en toute confidentialité. Une protection supplémentaire peut s'avérer nécessaire en matière de droits de la propriété intellectuelle. Les collaborateurs de Lonza ayant accès à des informations confidentielles ou à des secrets d'affaires – qu'ils concernent Lonza ou d'autres entreprises – ne sont pas autorisés à divulguer de telles informations à des tiers, y compris à leurs proches ou à leurs amis, ou à en faire usage à d'autres fins que celles légitimes dans le cadre de leurs activités professionnelles. Les collaborateurs doivent prendre toutes les précautions raisonnables afin de préserver les informations sensibles de l'entreprise ainsi que les secrets d'affaires et d'éviter toute utilisation abusive.

Toutes les informations qui circulent au sein de l'entreprise, ou y sont enregistrées ou archivées, doivent être administrées au moyen d'un système professionnel de gestion des informations. Les collaborateurs sont tenus à la confidentialité, même en dehors de toute obligation formelle au secret.

---

## Relations commerciales

---

**Lonza privilégie les relations commerciales avec des organisations faisant preuve d'un niveau de responsabilité comparable.**

Les fournisseurs sont sélectionnés avec soin et intégrés au large processus de qualification et d'amélioration continue de Lonza.

## Application

---

**Toute infraction au Code de conduite est susceptible d'entraîner des mesures disciplinaires, voire un licenciement.**

Chacun des collaborateurs reçoit un exemplaire du présent Code de conduite. La direction s'assure que ce dernier fait partie intégrante des programmes de formation et contrôle son application.

Selon les cas, les collaborateurs sont tenus de signaler toute infraction au présent Code de conduite soit à leur supérieur hiérarchique soit au département juridique.

Dans le cadre de l'application du présent Code de conduite, toutes les sociétés de Lonza sont tenues de respecter la législation et la réglementation locales. Les conseils d'administration des différentes sociétés de Lonza doivent émettre les directives nécessaires à l'application du présent Code de conduite.

